

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 3 novembre 1998, à 19 h 30, au 480 boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Mireille Charbonneau, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure et Michèle Legault, représentante du comité de parents.

ÉTAIT ABSENTE : madame Diane Miron, représentante du comité de parents.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs André Barrette, conseiller cadre, Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-106-11-98

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 1998 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 13 octobre 1998.
4. Affaires relatives aux procès-verbaux :
 - 4.1. Désignation de l'école Jolivent.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

- 6.1. Formation des comités spéciaux et désignation des commissaires
 - 6.2. Processus budgétaire / adoption
 - 6.3. Financement des investissements / emprunt à long terme
 - 6.4. Exemption au fonds d'assurance-responsabilité professionnelle
 - 6.5. Association régionale du Sport Étudiant du Richelieu / affiliation et délégation
 - 6.6. Nom de la nouvelle école de Saint-Basile / adoption.
7. Information :
 - 7.1. Mouvements de personnel de direction
 - 7.2. Services de garde en milieu scolaire / rapport sur l'état de la situation
 - 7.3. Prévisions démographiques / suivi
 - 7.4. Prochaines activités des commissaires
 - 7.5. Nomination des nouveaux commissaires-parents
 - 7.6. Ressources matérielles / information
 - 7.7. Nouvelle école de Sainte-Julie / annonce de la construction.
 8. Affaires diverses.
 9. Parole au public.
 10. Parole aux membres du Conseil.
 11. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 6 OCTOBRE 1998 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENU LE 13 OCTOBRE 1998

C-107-11-98

Il est proposé par madame Line Tessier d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 1998 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-108-11-98

Il est proposé par madame Denise Grégoire d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 13 octobre 1998 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AUX PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Désignation de l'école Jolivent

Madame Ginette Jacques, directrice générale, rappelle que le Conseil des commissaires avait manifesté son inquiétude à l'effet que la désignation des pavillons de l'école Jolivent porte à confusion.

Madame Jacques dépose une lettre du directeur de l'école, monsieur André Lavoie, indiquant que le conseil d'établissement appellera dorénavant le pavillon Dominique-Savio «*pavillon Hertel de Beloeil*» et le pavillon Jolivent «*pavillon Cartier*».

Par la suite, madame Jacques et des directeurs de service font le point sur divers dossiers :

- engagement d'animateurs de pastorale
- services aux élèves ayant des problèmes d'audition centrale

- horaire de l'école Cedar Street.

Enfin, madame Jacques clarifie une situation soulevée lors d'une récente séance concernant une activité sociale à l'école secondaire de Chambly.

5. PAROLE AU PUBLIC

La présidente du Comité d'école de Montarville, madame Anne Gagnon, porte à l'attention du Conseil les problèmes reliés à la propreté de l'école. Le directeur du service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait état des démarches en cours à ce sujet.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Formation des comités spéciaux et désignation des commissaires :

Organisation scolaire / formation d'un comité spécial / critères pour l'inscription des élèves

Considérant l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique précisant que l'inscription des élèves dans une école se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant les documents déposés à la séance de travail du Conseil des commissaires du 13 octobre 1998;

C-109-11-98

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de nommer à ce comité les commissaires dont les noms suivent :

Madame Louise Legault-Choquette
Madame Mireille Charbonneau
Monsieur Alain Villemure
Madame Luce Deschênes Damian
Madame Hélène Roberge
Monsieur Yvan Noël
Monsieur Gabriel Ducharme, membre d'office
Madame Diane Miron, représentante des parents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Organisation scolaire / formation d'un comité spécial / plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes

Considérant que la Commission scolaire devra procéder à la révision d'un plan de répartition des élèves pour un ou des secteurs donnés;

Considérant les documents déposés à la séance de travail du Conseil des commissaires le 13 octobre 1998;

C-110-11-98

Il est proposé par madame Denise Grégoire de nommer à ce comité les commissaires dont les noms suivent :

Monsieur Paul St-Onge
Madame Denise Grégoire
Madame Line Tessier
Madame Huguette Bussièrès

Madame Manon Handfield
Madame Luce Deschênes Damian
Monsieur Gabriel Ducharme, membre d'office
et le commissaire-parent désigné.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Organisation scolaire / formation d'un comité spécial sur le transport des élèves et le dîner à l'école

Considérant la décision du Conseil provisoire de reconduire, pour l'année 1998-1999, toutes les politiques en vigueur en 1997-1998 relatives au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes, au transport des élèves du primaire le midi et aux services aux dîneurs pour les élèves transportés pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes;

Considérant les documents déposés à la séance de travail du Conseil des commissaires le 13 octobre 1998;

C-111-11-98 Il est proposé par madame Huguette Bussières de nommer à ce comité les commissaires dont les noms suivent :

Madame Line Tessier
Monsieur Jean-Louis Lachapelle
Madame Suzanne Chartrand
Monsieur Yves Ballard
Madame Hélène Roberge
Madame Manon Handfield
Madame Huguette Bussières
Madame Denise Grégoire
Monsieur Alain Langlois
Madame Luce Deschênes Damian
Monsieur Marc-André Lehoux
et le commissaire-parent désigné.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Organisation scolaire / nomination des commissaires au Comité consultatif de transport des élèves 1998-1999 et durée de leur mandat

Considérant l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport, conformément au Règlement du gouvernement;

Considérant l'article 2.7 du Règlement du gouvernement, le Conseil des commissaires doit nommer deux commissaires à ce comité;

Considérant les documents déposés à la séance de travail du Conseil des commissaires le 13 octobre 1998;

C-112-11-98 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand de nommer à ce comité les commissaires dont les noms suivent :

Monsieur Jean-François Rabouin
Monsieur Alain Langlois
Monsieur Gabriel Ducharme, membre d'office
et un commissaire-parent désigné.

La durée du mandat sera de deux ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Formation du Comité confessionnel

Considérant les documents déposés à la séance de travail du Conseil des commissaires du 13 octobre 1998;

C-113-11-98 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer à ce comité les commissaires dont les noms suivent :

Monsieur Jean-Louis Lachapelle
Madame Denise Grégoire
Monsieur Paul St-Onge
Monsieur Gabriel Ducharme, membre d'office
et un commissaire-parent désigné.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Ginette Jacques, directrice générale, annonce qu'elle déposera un document complet de référence sur ces comités.

6.2 Processus budgétaire / adoption

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

C-114-11-98 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter le processus budgétaire 1998-1999 préparé par le Service des ressources financières en date du 3 novembre 1998 en ajoutant à la phase 4 «suivi budgétaire» une activité de rétroaction au Conseil des commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Financement des investissements / emprunt à long terme

Monsieur Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier susmentionné.

Attendu que le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par la ministre de l'Éducation;

C-115-11-98 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de trente millions trois cent trente mille dollars (30 330 000 \$) soit contracté;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 1999 1 215 000 \$
 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 6 octobre 1998, le tout pour une somme de 28 350 500 \$

c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 734 500 \$

3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
 - b) Négocier les modalités de l'emprunt;
 - c) Désigner une société de fidéicommiss, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d) Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommiss, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
 - B) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.
4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêt dudit emprunt.
5. Que la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par la ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.
6. Que n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des Services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
7. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
8. Que, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.
9. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.
11. Que la commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
12. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Langlois quitte l'assemblée.

6.4 Exemption au fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier susmentionné.

Considérant que madame Louise Bergeron-Blondeau, architecte, est au service exclusif de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que monsieur Paul Lorion, ingénieur, coordonnateur au Service des ressources matérielles, secteur investissement, est au service exclusif de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que monsieur André Dubreuil, ingénieur, directeur du Service des ressources matérielles, est au service exclusif de la Commission scolaire des Patriotes;

C-116-11-98

Il est proposé par monsieur Michel Pépin de déclarer, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Ordre des ingénieurs du Québec, que la Commission scolaire des Patriotes se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de madame Louise Bergeron-Blondeau et de messieurs Paul Lorion et André Dubreuil dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On demande de vérifier la portée de cette exemption au fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

6.5 Association régionale du Sport Étudiant du Richelieu / affiliation et délégation

Monsieur Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, présente le dossier susmentionné.

C-117-11-98

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle que la Commission scolaire des Patriotes paie une affiliation de 225 \$ de base ainsi que 0,15 \$ pour la population étudiante basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la Commission scolaire et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu conformément aux lettres patentes de cette dernière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les commissaires souhaiteraient qu'un rapport des activités de l'Association soit déposé.

C-118-11-98

Il est proposé par madame Hélène Roberge que la Commission scolaire des Patriotes mandate messieurs Bernard St-Denis, Denis Dragon, Yves Leduc et Sylvain Lagacé à titre de délégués auprès de l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 1998-1999 que l'Association a soumis à notre attention. À cet effet, ils sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre Commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Nom de la nouvelle école de Saint-Basile-le-Grand / adoption

Le secrétaire général présente le dossier susmentionné.

Considérant la recommandation du Conseil d'établissement à l'effet de désigner la nouvelle école de Saint-Basile-le-Grand du nom de «*école de la Mosaïque*»;

C-119-11-98

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de modifier l'acte d'établissement de la nouvelle école de Saint-Basile-le-Grand à l'effet de désigner celle-ci sous le nom de «*école de la Mosaïque*».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Mouvements de personnel de direction

Madame Ginette Jacques, directrice générale, annonce le départ de monsieur Laurent Bélisle, directeur adjoint de l'école d'éducation internationale, qui sera remplacé par monsieur Yves Thivierge, enseignant à cette école.

Monsieur Bélisle bénéficiera d'un congé sans traitement pour une période d'un an.

7.2 Services de garde en milieu scolaire / rapport sur l'état de la situation

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, dépose un rapport sur le sujet susmentionné.

7.3 Prévisions démographiques / suivi

Ce point est reporté à une prochaine séance.

7.4 Prochaines activités des commissaires

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le calendrier des prochaines activités des commissaires.

7.5 Nomination des nouveaux commissaires-parents

Madame Michèle Legault, représentante du Comité de parents, annonce l'élection de madame Johanne Ste-Marie au poste de commissaire-parent pour le primaire et de madame Suzanne Ferland-Campbell au poste de commissaire-parent pour le secondaire.

Elle ajoute que madame Sylvie Langelier a été élue présidente du Comité de parents pour 1998-1999.

7.6 Ressources matérielles / information

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, confirme l'octroi de subventions par le ministère de l'Éducation pour des travaux à effectuer dans les écoles, par l'entremise du régime d'indemnisation.

7.7 Nouvelle école de Sainte-Julie / annonce de la construction

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, fait le point sur l'annonce de la construction de la nouvelle école primaire de Sainte-Julie. Une rencontre a eu lieu avec la municipalité au sujet du terrain à être fourni par la Ville de Sainte-Julie. Il fait savoir que les informations obtenues ne permettent pas d'envisager une construction de cette école en vue de la rentrée scolaire 1999-2000.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- À la demande d'un commissaire, monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, rend compte de l'évolution des travaux à l'école primaire de Varennes.
- En réponse à une question de monsieur Yves Ballard, le montant des coûts de mouvements de personnels sera présenté à l'intérieur du budget révisé 1998-1999.
- En réponse à une question de madame Manon Handfield, la directrice générale indique que la Commission scolaire annoncera rapidement ses intentions concernant l'inscription des élèves de Contrecoeur.
- Plusieurs demandes des commissaires sont prises en note :
 - Publicité dans les écoles;

- Communication avec l'école sur l'heure du midi;
- Documentation en provenance de la FCSQ.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-120-11-98

À 22 heures, il est proposé par monsieur Yvan Noël de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag